



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2020
COMPTE-RENDU**

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 7 février 2020

Le 13 février deux mil vingt, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de LE BOULAY s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Madame Stéphanie WERTHEIMER, Maire.

Etaient présents : Mmes Mylène BORDE, Véronique BOUHOURS, Muriel OUDIN, Martine RENARD, M. Stéphane BEGEY, Jean-Luc BRUNEAU, Christian GARET, Jean-Pierre GASCHET, Jacky JOUANNEAU, Christian MICHENEAU, Stéphane PRIMAULT, Marc QUID'BEUF, Fabrice TERCINET.

Absents excusés : M Christophe ROUSSEAU donne pouvoir à M Jean-Luc BRUNEAU.

Madame Muriel OUDIN a été nommée secrétaire de séance.

Prochain Conseil Municipal :

- Jeudi 12 mars 2020 à 20 h 15

Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2019

Monsieur Christian GARET demande à ce que ne soient pas regroupés dans les informations diverses des faits banals et des dossiers en étude. (Ainsi, pour exemple, l'enfouissement des réseaux électriques est un dossier en étude).

De même, il demande que soient nommés les rapporteurs délégués à ces dossiers dans les comptes rendus.

Il estime également que certains propos écrits ne sont pas fidèles à ce qui a été rapporté.

Madame le Maire rappelle que, pour que les comptes-rendus spécifiques ne soient pas inclus dans les informations diverses, il faut demander, avant l'envoi des convocations, d'inscrire le sujet à l'ordre du jour. Elle demande à Monsieur Garet de faire un résumé écrit de ce qu'il a dit exactement des sujets abordés.

Décisions prises en application de l'article L. 2221-22 du CGCT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L. 2221-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date	Tiers	Désignation commande	Montant
17/01/2020	EVERCLEAN	Engagement nettoyage des vitres (2 passages)	1 000,00 €
17/01/2020	BRICOMARCHE	Engagement matériaux divers pour services techniques	600,00 €
17/01/2020	SARL PROUST	Engagement réparation toilette salle des fêtes	232,10 €
20/01/2020	LEVEAU Philippe	Engagement abattage 4 chênes STEP	1 440,00 €
20/01/2020	COSOLUCE	Engagement mis en place PES MARCHES & CLE RGS PROVISOIRE	688,80 €
21/01/2020	TOSHIBA	Contrat pour 5 ans pour renouveler copieur mairie	
27/01/2020	RABOT FRERES	Engagement entretien taille haies et débroussaileuse	241,31 €
27/01/2020	PLUM ENTREPRISES	Engagement fournitures d'électricité Bâtiments	9 650,00 €

Date	Tiers	Désignation commande	Montant
27/01/2020	PLUM ENTREPRISES	Engagement fournitures d'électricité Eclairage public	4 500,00 €
27/01/2020	PLUM ENTREPRISES	Engagement fournitures d'électricité assainissement	4 200,00 €
27/01/2020	CORDIER SARL	Engagement réparation éclairage réserve salle des fêtes	528,97 €
28/01/2020	GROUPAMA	Engagement assurances 2020	5 800,00 €
28/01/2020	SAUR	Engagement suivi station et postes relèvements	13 080,00 €
28/01/2020	SUEZ	Engagement fourniture en eau assainissement	738,50 €
28/01/2020	SUEZ	Engagement fourniture en eau bâtiments communaux	1 850,00 €
03/02/2020	DES LIVRES ET DES MOMES	Engagement livres de prix 2020	763,00 €
03/02/2020	FLAMAN SNC	Engagement livraison plaquettes forestières 2020	3 500,00 €
03/02/2020	CM CIC LEASING	Engagement location copieur REX ROTARY	900,00 €
04/02/2020	CHEVESSIER Alain	Décision n° 2020-01 portant attribution d'une concession pour trente ans	
04/02/2020	DESCOSSE Françoise	Décision n° 2020-02 portant attribution d'une concession pour trente ans	
07/02/2020	CNAS	Adhésion 2020	1 800,00 €
07/02/2020	BRICO DEPOT	Petits matériels	500,00 €
07/02/2020	LEROY MERLIN	Petits matériels	200,00 €
10/02/2020	TOSHIBA	Maintenance copieur école 2020	600,00 €
10/02/2020	BERNY	Réparation flexible + changement pneus	3 000,00 €
10/02/2020	ETIENNE Bernard	Réfection peinture couloir + bureau direction – toilettes	3 529,00 €
04/02/2020	BLANCHET Jacky	Décision n° 2020-03 portant attribution d'une concession pour trente ans	

Monsieur Stéphane PRIMAULT émet des doutes sur les besoins de changer les pneus du tracteur. Il va les examiner.

Finances publiques

Vote du compte de gestion 2019 – Budget communal

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget.

Concernant le budget communal, le trésorier a présenté un compte de gestion conforme à toutes les pièces budgétaires et comptables qui lui ont été présentées pour l'année 2019.

En conséquence, Madame le Maire propose de certifier le compte de gestion.

Le conseil municipal certifie à l'unanimité le compte de gestion 2019 du budget communal.

Vote du compte de gestion 2019 – Budget assainissement

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget.

Concernant le budget assainissement, le trésorier a présenté un compte de gestion conforme à toutes les pièces budgétaires et comptables qui lui ont été présentées pour l'année 2019.

En conséquence, Madame le Maire propose de certifier le compte de gestion.

Le conseil municipal certifie à l'unanimité le compte de gestion 2019 du budget assainissement.

Vote du compte administratif 2019 – Budget communal

Avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le compte administratif doit être voté. Il doit être transmis au plus tard en préfecture avant le 15 juillet.

Le compte de gestion 2019 du budget communal ayant été certifié, Madame le Maire présente le compte administratif 2019 du budget communal.

En conséquence, Madame le Maire propose d'élire un président pour le vote du compte administratif 2019 du budget communal. Après les débats, Madame le Maire se retire de la salle et Monsieur Jean-Pierre GASCHET est élu à l'unanimité président pour le vote du compte administratif 2019 du budget communal annexé au cahier de rapport et résumé ci-dessous :

Section fonctionnement :	En €
Total Dépenses	463 980,35
Total Recettes	577 294,35
Résultat de l'exercice	+ 113 314,00
Section investissement :	
Total Dépenses	452 229,84
Total Recettes	457 762,81
Résultat de l'exercice	+ 5 532,97
RESULTAT CUMULÉ	+ 118 846,97

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget communal et affecte le résultat comme suit :

Section fonctionnement		Recettes
Résultat de fonctionnement reporté	002	113 314,00 €
Section investissement		Dépenses
Solde d'investissement reporté	001	50 656,96 €
Section investissement		Recettes
Affectation	1068	
Reste à réaliser – Dépenses		49 055,16
Reste à réaliser – Recettes		105 245,09

Vote du compte administratif 2019 – Budget assainissement

Avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le compte administratif doit être voté. Il doit être transmis au plus tard en préfecture avant le 15 juillet.

Le compte de gestion 2019 du budget assainissement ayant été certifié, Madame le Maire présente le compte administratif 2019 du budget assainissement.

En conséquence, Madame le Maire propose d'élire un président pour le vote du compte administratif 2019 du budget assainissement. Après les débats, Madame le Maire se retire de la salle et Monsieur Jean-Pierre GASCHET est élu à l'unanimité président pour le vote du compte administratif 2019 du budget assainissement annexé au cahier de rapport et résumé ci-dessous :

Section fonctionnement :	En €
Total Dépenses	69 240,68
Total Recettes	84 501,38
Résultat de l'exercice	+ 15 260,70
Section investissement :	
Total Dépenses	19 232,13
Total Recettes	26 135,01
Résultat de l'exercice	+ 6 902,88
RESULTAT CUMULÉ	+ 22 163,58

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget assainissement et affecte le résultat comme suit :

Section fonctionnement			Recettes
Résultat de fonctionnement reporté	002		15 260,70 €
Section investissement			Recettes
Solde d'investissement reporté	001		6 902,88 €
Section investissement			Recettes
Affectation	1068		
Reste à réaliser – Dépenses			
Reste à réaliser – Recettes			

Vote du budget primitif 2020 – Budget communal

Madame le Maire présente le budget primitif 2020 élaboré avec les services. Il est annexé au cahier de rapport. Un budget qui est construit pour un travail dans la continuité des dépenses déjà engagées notamment avec des travaux de voirie pour lesquelles l'enveloppe socle du Fond Départemental de Solidarité Rurale a été demandée sur 2020 et la maîtrise d'œuvre de la phase 2 du cœur de village.

Le budget primitif communal 2020 est arrêté en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, chapitre par chapitre, dont les montants totaux sont les suivants :

- Section Fonctionnement : 574 264,00 €
- Section Investissement : 206 578,00 €

En conséquence, Madame le Maire soumet au vote le budget primitif 2020.

Le conseil municipal approuve le budget primitif communal 2020 à la majorité (14 Pour – 1 Abstention).

Vote du budget primitif 2020 – Budget assainissement

Madame le Maire présente le budget primitif assainissement 2020 élaboré avec les services. Il est annexé au cahier de rapport. Un budget sans investissement majeur.

Le budget primitif assainissement 2020 est arrêté en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, chapitre par chapitre, dont les montants totaux sont les suivants :

- Section Fonctionnement : 63 095,00 €
- Section Investissement : 44 200,00 €

En conséquence, Madame le Maire soumet au vote le budget primitif 2020.

Le conseil municipal approuve le budget primitif assainissement 2020 à la majorité (14 Pour – 1 Abstention).

Enseignement - Jeunesse

Information sur le marché public de restauration scolaire

Madame Oudin présente les éléments techniques qui seront inscrits dans le marché public pour les repas du restaurant scolaire à partir de 1^{er} septembre 2020. Ce marché sera conclu pour une durée de 3 ans, renouvelable pour 1 an sur demande expresse de la commune.

Modification Tarifs 2019-2020 – service de garderie

Madame Oudin présente les nouvelles dispositions de pointage des présences par scannette mises en place depuis le 20 janvier dernier. Nous sommes actuellement en phase de test pour mieux appréhender le fonctionnement. Cette phase de test nous permet de noter les particularités du système. Ce nouveau système oblige à repenser le fonctionnement de la garderie pour l'adapter à la situation actuelle.

En conséquence, Madame le Maire propose une délibération pour compléter la délibération 2019-030 du 6 juin 2019 de la manière suivante : « Le pointage se faisant par scan du badge détenu par les parents, l'oubli de ce badge entraîne le comptage maximal du temps passé à savoir 1 h. 30 le matin ou 2 h. le soir ».

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'approbation de la modification des tarifs 2019-2020 du service de garderie.

Modification du règlement intérieur sur le service de garderie

Madame Oudin présente les nouvelles dispositions de pointage des présences par scannette mises en place depuis le 20 janvier dernier. Nous sommes actuellement en phase de test pour mieux appréhender le fonctionnement. Cette phase de test nous permet de noter les particularités du système. Ce nouveau système de fonctionnement oblige à repenser le règlement intérieur de la garderie pour l'adapter à la situation actuelle.

En conséquence, Madame le Maire propose d'accepter les modifications du règlement intérieur de la garderie proposées par Madame Oudin et de valider le règlement intérieur modifié.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'approbation de la modification du règlement intérieur du service de garderie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00